

63LM308113

A /

Marché pour la fourniture de 500.000 traverses
et de 2.000 13 de bois de croisement

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

C.A. 10/1/45

C.M. 22.I.45

Extrait du P.V. de la Commission des Marchés

de la séance du 22 janvier 1945

Fourniture de 500.000 traverses blanches pour
voie normale et de 2.000 m³ de bois de croisement
(n° 272) (57.250.000 Frs)
Rapporteur: M. CHENOT.

M. CHENOT, Rapporteur; expose que, par décision du Répartiteur Chef de la Section du Bois de l'O.C.R.P.I., ont été transférées à la S.N.C.F. 500.000 traverses qui étaient destinées à l'Allemagne. Les prix de cette fourniture sont ceux qui ont été fixés par décision du 21 décembre 1943.

M. FAVIER demande si les prix ne sont pas plus élevés que ceux payés par la S.N.C.F.

Le Représentant de la S.N.C.F. précise que ce ne sont pas des prix allemands, mais qu'ils sont sans doute un peu plus élevés que ceux de la S.N.C.F.

Sur la proposition du Rapporteur, la Commission émet un avis favorable.

du 10 janvier 1945

QUESTION III - Marchés et Commandes

Marché p

Marchés et Commandes.

QUESTION III - Marchés et Commandes.

- Marché pour la fourniture de 500.000 traverses et de 2.000 m³ de bois de croisement.

M. BOUTET expose que, par suite de la libération du territoire, une certaine quantité de fournitures de bois sous-rails, précédemment destinées à l'exportation en Allemagne, s'est trouvée disponible. Sur ces disponibilités, le Répartiteur, Chef de la Section du Bois à l'O.C.R.P.I., a affecté à la S.N.C.F. un contingent de 500.000 traverses et de 2.000 m³ de bois de croisement.

Les conditions de livraison et les prix ont été fixés par le Répartiteur et ne sont susceptibles, par suite, d'aucune discussion.

Après échange de vues auquel prennent part M. PAILLIEUX, M. TOURNIER et M. LEMAIRE, le Conseil approuve le marché.

M. BOUTET.- Ce marché est relatif à la fourniture de 500.000 traverses et de 2.000 m³ de bois de croisement. Par suite de la libération du territoire, une certaine quantité de fournitures de bois sous rails, qui avait été prélevée par les Allemands sur la forêt française, s'est trouvée disponible. Sur ces disponibilités, une décision du répartiteur, Chef de la Section des Bois à l'O.C.R.P.I., a affecté le contingent que je viens d'indiquer à la S.N.C.F. Les conditions et les prix du marché ont été fixés par le Répartiteur. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'y apporter de modifications. Ces fournitures n'appellent aucune objection, étant donné l'extrême pénurie dont souffre à l'heure actuelle la S.N.C.F.

M. TOURNIER.- Les prix sont les prix légaux ?

M. BOUTET.- Oui, ils sont fixés par le Répartiteur.

M. PAILLIEUX.- L'utilisation des traverses type Reichsbahn est-elle facile ?

M. BOUTET.- Elles sont un peu plus grosses que les traverses normales et coûtent d'ailleurs un peu plus cher. J'ajoute que le marché prévoyait d'abord la fourniture d'une certaine quantité de traverses S.N.C.F. puis de traverses type exportation allemande; comme elles n'étaient pas toutes débitées, celles qui ne l'étaient pas encore ont été débitées conformément au type S.N.C.F.

M. LEMAIRE.- La différence consiste en ce que les traverses de 1ère série allemandes ont des dimensions de 16 cm d'épaisseur sur 26, alors que, pour la 1ère série française, ces chiffres sont de 14 et 24.

Le Conseil approuve le marché.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 10 janvier 1945
-

III - Marchés et commandes

Marché pour la fourniture de 500.000 traverses
et de 2.000 m³ de bois de croisement.

Marché ach. de traverses -

e. Leun

So

M. Boulet -

} Bizon
} Leun

approuvé

Commande
V.T. 07961^{re} 29 DÉC. 1944

1944

- NOTE -

Pour MM. les Membres du Conseil d'Administration au sujet d'un projet de marché pour la fourniture de 500.000 traverses et de 2.000 mètres cubes de bois de croisement.

Les fournitures de bois sous-rails imposées à la production forestière française au titre de l'exercice 1944 comprenaient les quantités destinées à l'exportation en Allemagne. Des Décisions préférentielles N° MP.147 bis (traverses) et MP.173 (bois de croisement) avaient été prises à cet effet par M. le Répartiteur, Chef de la Section du Bois de l'O.C.N.F.L. au bénéfice du Comptoir de Répartition des Exportations de Bois.

La réalisation des livraisons demandées étant à peine amorcée à l'époque de la libération du territoire, le Répartiteur, par modificatifs du 29 Septembre 1944 à ses décisions MP.147 et MP.173, a prescrit le transfert au bénéfice de la S.N.C.F. des ressources rendues disponibles, soit environ 500.000 traverses et 2.000 mètres cubes de bois de croisement. Il s'agit d'une part de pièces débitées conformément aux spécifications techniques de la Reichsbahn (certaines déjà réceptionnées, d'autres non encore examinées) et d'autre part de bois débités aux dimensions des types S.N.C.F. mais livrés néanmoins au titre des décisions ci-dessus. Les prix fixés résultent de l'application de la codification du 21 Décembre 1943, ainsi qu'il est précisé à la circulaire N° 16 du 14 Novembre 1944 du Comptoir de Répartition des Exportations de Bois.

Les paiements à effectuer par la S.N.C.F. entre les mains du Comptoir de répartition, atteindront un montant approximatif de cinquante sept millions deux cent cinquante mille francs (57.250.000 francs) détaillé en annexe.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver la commande correspondante confirmant la reprise de ces bois par la S.N.C.F.

- ANNEXE -. Détail du Montant de la Commande T. 0796.

Traverses	chêne	(168.000	(84.000 type I à 148 fr	12.432.000	
		(Type	(42.000 type II A à 123 fr	5.166.000	
		(Reichbahn	(42.000 type II B à 115 fr	4.830.000	
	Pin	Type Standard	(4.000 H.S.	129 fr	516.000
			(S.N.C.F.	(50.000 1ère Série	111 fr
		82.000	(24.000 2ème Série	95 fr	2.280.000
			(4.000 3ème Série	79 fr	316.000
	Bois de croisement	chêne	(168.000	(117.600 type I à 102 fr	11.995.200
			(Type	(37.800 type II A à 86 fr	3.250.800
			(Reichbahn	(12.600 type II B à 80 fr	1.008.000
Pin		Type Standard	(4.000 H.S.	96 fr	384.000
			(S.N.C.F.	(50.000 1ère Série	83 fr
		82.000	(24.000 2ème Série	71 fr	1.704.000
			(4.000 3ème Série	59 fr	236.000
				53.818.000	
Bois de croisement		chêne	(Type Reichbahn	(390 mc < 3m,40 1;670 fr ..	651.300
			1.150 mc	(760 mc > 3m,40 2.060 fr ..	1.565.600
	Type Standard		(134 mc < 3m,40	(67 Flachoux 1.470	98.490
			(S.N.C.F.	(67 Avivés 1.670	111.890
	400 mc	266 mc > 3m,40	(133 Flachoux 1.870	248.710	
			(133 Avivés 2.060	273.980	
	Pin	(Type Reichbahn	(190 mc < 3,40 1.000 fr ...	190.000	
		450 mc	(260 mc > 3m,40 1.100 fr ...	286.000	
					3.425.970
	Ensemble traverses et bois de croisement				57.243.970